



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Événement : **Arrestations et perquisition en matière de stupéfiants**
Endroit : **Rue de Valençay, Terrebonne**
Dossier : **TRB-210318-006**

TERREBONNE, LE 30 AVRIL 2021 – Les enquêteurs de l'équipe des crimes initiés et les policiers du Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ont procédé, le 28 avril 2021, à deux arrestations et trois perquisitions visant une résidence de la rue de Valençay à Terrebonne et deux véhicules.

L'opération a permis la saisie des items suivants :

- Plus de **18** kilogrammes de cannabis
- Près de **2100** sacs de friandises et de croustilles contenant du THC (\pm **77** kilogrammes)

À la suite des interrogatoires, les deux prévenus ont été libérés par voie de sommation. Il s'agit de deux hommes de 27 et 39 ans, respectivement de Terrebonne et de Sorel. Des accusations en lien avec la possession et la vente de cannabis illicites seront soumises au Directeur des poursuites criminelles et pénales au palais de justice de Laval.

Il est important de mentionner que ces opérations sont faites dans le cadre d'**ACCÈS CANNABIS**, mis en place par le Gouvernement du Québec et coordonnées par le Ministère de la Sécurité publique. Le but étant d'intensifier la répression des réseaux d'approvisionnement du cannabis illicite afin d'en diminuer l'accessibilité sur le marché québécois, particulièrement chez les jeunes.

Prévention

Le Service de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion rappelle à la population et principalement aux parents de jeunes enfants que la consommation de friandises ne provenant pas des commerces autorisés doit être contrôlée. La prévention et la discussion avec les enfants sont la base pour éviter qu'un malheureux incident ne survienne.

Il est à noter que l'apparence et l'emballage de ces friandises qui contiennent de très fortes doses de tétrahydrocannabinol « THC » (principal agent psychoactif dans le cannabis) pourraient confondre n'importe qui, surtout des enfants.

Présentement au Québec la vente de friandises, de confiseries et de desserts est interdite.

Toute information concernant des activités criminelles peut être transmise, et ce, en toute confidentialité, en communiquant avec le service de police au 450 471-4121 ou via la ligne « Échec au crime » au numéro 1-800-711-1800.

Photos de certains items saisis :





Suivez le service de police de Terrebonne sur Twitter

